

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr

Arrêté n° 61/2022

Le Maire d'Aunay-sous-Auneau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article R 2122-10 relatifs aux délégations de fonctions en qualité d'Officier de l'Etat-Civil.

Vu l'arrêté n° 24/2020 du 28 mai 2020 donnant délégation à M. Philippe PICAULT, Attaché Principal, au titre des dispositions prévues à l'article R 2122-10 du CGCT.

Considérant la cessation de fonctions de M. Philippe PICAULT qui fait valoir ses droits à la retraite.

ARRETE

Article 1 : Mme Adelyne GRANGER, Adjointe Administrative titulaire reçoit délégation de toutes les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil sauf celles prévues à l'article 75 du Code Civil.

Mme Adelyne GRANGER peut délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes. Elle peut également mettre en œuvre la procédure de vérification prévue par les dispositions du Chapitre II du Titre II du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017.

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet au 1^{er} janvier 2023. Il remplace l'arrêté n° 24/2020 du 28 mai 2020.

Article 3 : Ces délégations sont assurées sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

Article 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission à Mme Le Préfet d'Eure-et-Loir, publication et notification conformément à la législation en vigueur. Ampliation sera adressée à M. le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Chartres.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission à la Préfecture le : 08/12/2022
 - La notification le : 08/12/2022
 - L'affichage en Mairie le : 08/12/2022
 - La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr
- Rubrique : La commune / Vie municipale le : 08/12/2022

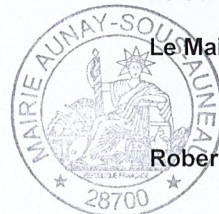


Le Maire,

Robert DARIEN

Fait à Aunay-sous-Auneau,
Le 06/12/2022

Le Maire,



Robert DARIEN

Notifié le :

Adelyne GRANGER